



GEMENG

**rousper,
mompach**

COMMUNE DE ROSPORT-MOMPACH

Avis

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société Proximus Luxembourg S.A. avec siège à L-8070 Bertrange, 18, rue du Puits Romain, vient de solliciter l'autorisation pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Mompach, au lieu-dit «Um Pafebiërg», sur un fonds inscrit au cadastre de la Commune de Rosport-Mompach, section MB de Mompach, sous le numéro 135/2187, LUREF: 100189E 91761N (n° du dossier: 1/21/0593).

Le dossier de demande d'autorisation et les plans y relatifs sont déposés à l'inspection du public à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, pendant la période du 28 février au 14 mars 2022 inclus. Les réclamations écrites sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins endéans ce délai.

Les réclamations verbales seront reçues par le bourgmestre ou son délégué au secrétariat communal à Rosport, le mardi, 15 mars 2022, de 14 à 15 heures.

Rosport, le 26 février 2022

Le collège des bourgmestre et échevins,

Romain Osweiler, bourgmestre

Stéphanie Weydert, échevin

Patrick Hierthes, échevin

Joseph Schoellen, échevin